FEU VERT POUR LES GARANTIES INTERNATIONALES

L'une des décisions les plus importantes de la septième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA (24 septembre - 10 octobre 1963) a été le vote à une majorité écrasante d'une résolution sur l'extension du système de garanties de l'Agence. Les délégués des Etats Membres l'ont adoptée par 57 voix contre 4, avec 6 abstentions.

En juin 1963, le Conseil des gouverneurs avait approuvé, à titre provisoire, l'extension du système aux réacteurs nucléaires d'une puissance supérieure à 100 MW thermiques. Cette décision n'avait suscité aucune opposition. Vu l'importance particulière de la question, le Conseil avait également décidé de présenter à la Conférence générale le document relatif à l'extension des garanties. Par son vote massif, la Conférence générale a réaffirmé et renforcé la décision du Conseil, tout en le priant de tenir compte des discussions à la session de la Conférence générale, lorsqu'il s'agira de mettre cette mesure définitivement en vigueur.

Au cours de l'examen du projet par la Conférence générale, la plupart des délégués ont souligné avec satisfaction le fait que l'ensemble du système de garanties ferait l'objet d'une revis on du point de vue scientifique et technique dans le courant de l'année 1964.

La veille même de l'ouverture de la session, le 23 septembre 1963, le premier accord transférant à l'Agence l'administration des garanties prévues dans un accord bilatéral a été signé au Siège de l'AIEA par MM. Uchida, Ambassadeur du Japon, Henry D. Smyth, Gouverneur représentant les Etats-Unis auprès de l'AIEA, et Sigvard Eklund, Directeur général de l'Agence.

A cette occasion, M. Eklund a déclaré :

L'année écoulée a été marquée par plusieurs progrès importants dans le programme de garanties de l'Agence. Il y a eu en particulier l'extension du système général de garanties aux réacteurs d'une puissance thermique supérieure à 100 MW. Cette extension avait été approuvée sans opposition, à titre provisoire, par le Conseil en juin et va être soumise à la Conférence générale. En même temps, le Conseil a décidé que le moment était venu d'entreprendre une revision générale du système de garanties, revision qui est maintenant possible grâce à l'expérience acquise par l'Agence. A cet égard, rien ne vaut la pratique et les premiers pas dans ce domaine nouveau prennent une importance particulière et méritent une mention spéciale.

Signature de l'Accord relatif aux garanties Agence/Etats-Unis/Japon. M. F. Uchida (Japon), M. S. Eklund (Directeur général de l'AIEA) et M. H.D. Smyth (Etats-Unis). A gauche, M. D. Popovic, Directeur de la Division des garanties de l'AIEA, et M. Klevanski, de la Division des relations extérieures de l'AIEA

On peut dire que, vu sous cet angle, l'apport du Japon à l'oeuvre de l'Agence est véritablement exceptionnel. En effet, le Japon est le premier pays qui a reçu, par l'intermédiaire de l'Agence, du combustible nucléaire auquel des garanties de l'Agence ont été imposées. Les Gouvernements japonais et canadien ont fait savoir à l'Agence qu'ils lui demanderaient d'administrer les garanties prévues dans leur accord bilatéral. On s'attend que les mouvements de matières nucléaires entre l'Australie et le Japon et entre l'Afrique du Sud et le Japon seront également soumis aux garanties de l'Agence. Au début de ce mois (septembre), nous avons été avertis officiellement que le Japon et le Royaume-Uni se proposaient de transférer à l'Agence l'administration des garanties contenues dans leur accord bilatéral relatif à la centrale nucléaire de Tokai Mura.

On voit donc que le Japon, l'un des pays les plus avancés en matière d'énergie atomique, attache une extrême importance à ce que cette forme d'énergie soit réservée à des usages exclusivement pacifiques et que la preuve soit donnée à la collectivité mondiale que cette énergie n'est pas utilisée à d'autres fins.

Les projets dont je viens de parler concernent l'avenir ; mais aujourd'hui, nous assistons à l'accomplissement premier transfert officiel à l'Agence de l'administration de garanties prévues par un accord bilatéral. C'est là le résultat de négociations qui ont commencé en 1961, aussitôt que le Japon et les Etats-Unis eurent annoncé leurs intentions. L'appui donné

par les Etats-Unis au système de garanties de l'Agence s'est manifesté dès le début et s'est matérialisé lorsque ce pays a pris des dispositions pour mettre à l'essai, sur son propre territoire, le système de garanties de l'Agence en l'appliquant à quatre réacteurs.

Cet accord impose une lourde responsabilité à l'Agence et à son Secrétariat. Nous devons faire tout notre possible pour nous montrer dignes de la confiance que les deux parties à l'accord bilatéral font à l'Agence et pour prouver que les garanties internationales peuvent recevoir une application rationnelle et souple, sans que l'industrie nucléaire pacifique des pays intéressés ait à en souffrir.

L'accord porte sur une matière entièrement nouvelle ; il faudra tirer les leçons de l'expérience et voir comment on pourra ensuite perfectionner les instruments de ce genre. Une étape importante est donc accomplie dans l'internationalisation des garanties bilatérales. Il n'est peut-être pas inopportun de relever qu'elle coïncide avec la conclusion du premier traité destiné à limiter la menace des armes nucléaires, menace qui reste suspendue sur nos têtes depuis que l'énergie atomique a été libérée pour la première fois.

Un des participants au cours international de formation en sciences nucléaires à l'intention des professeurs d'écoles secondaires, tenu au Centre des radioisotopes de Nahal Soreq du 28 juillet au 5 septembre 1963, remercie les autorités israéliennes et l'AIEA. Assis, de gauche à droite: M. E.D. Bergmann, Président de la Commission israélienne de l'énergie atomique, M. C. Braudo, Directeur du Centre des radioisotopes de Nahal Soreq, et M. A. Koslov, Division des échanges et de la formation de l'AIEA

Vérification d'un appareil de télécobalthérapie à l'hôpital de Charing Cross, à Londres, pendant un cours de perfectionnement en physique de la radiothérapie, auquel participent 15 stagiaires de nationalités différentes. Ce cours a débuté en septembre 1963 à l'école de médecine de l'hôpital de Middlesex; il est organisé par l'AIEA, en coopération avec l'Hospital Physicist's Association du Royaume-Uni (photo ONU)